

Le rapport d’Amnesty International sur la Syrie doit être examiné avec prudence

**Dans la nuit du 22 décembre 2015 l’organisation pour les droits de l’homme Amnesty International a publié son nouveau rapport sur les opérations de l’armée de l’air russe en Syrie. Tous les grands médias ont pris ce rapport et l’ont publié pratiquement dans les mêmes termes...**

Dans la nuit du 22 décembre 2015 l’organisation pour les droits de l’homme Amnesty International a publié son nouveau rapport sur les opérations de l’armée de l’air russe en Syrie. Tous les grands médias ont pris ce rapport et l’ont publié pratiquement dans les mêmes termes :
- Environ 200 civils auraient été tués lors des opérations de l’armée de l’air russe en Syrie.
- Par ailleurs des zones d’habitation ont été très endommagées par ces opérations.
- Une mosquée, un marché et un établissement médical entre autre auraient été touchés.
- De plus il y aurait des indices montrant que l’armée de l’air russe aurait utilisé des armes à sous-munitions et des bombes sans système de direction dans des zones d’habitation très peuplées.
- Ces attaques équivaudraient à des crimes de guerre.
Selon le journal allemand « SPIEGEL ONLINE », Amnesty indique que, pour rédiger son rapport, elle aurait interrogé des témoins oculaires et utilisé et analysé des photos.
A l’heure actuelle les accusations contenues dans le rapport d’Amnesty contre la Russie ne peuvent être ni confirmées ni démenties, et elles ne sont que difficilement vérifiables. La Russie n’a pas encore pris position à ce sujet. Déjà le 22 octobre le porte-parole du ministère de la défense russe avait réfuté comme étant des « inventions absurdes » les accusations provenant des Etats-Unis, selon lesquelles des armes à sous-munitions auraient été utilisées dans des zones d’habitation syriennes. Le 21 décembre le porte-parole du Kre-mlin Dmitri Peskov a commenté l’accusation avec les paroles suivantes, je cite « La Russie effectue ses opérations aériennes en accord total avec les principes et les normes du droit international, qui régulent ou interdisent l’utilisation de certains types d’armes ».
Des organisations pour les droits de l’homme telles qu’Amnesty International sont reconnues comme ins-tances absolues en matière de morale. Mais le passé a montré que les déclarations d’Amnesty International doivent être examinées avec prudence.
Le rapport 2010 d’Amnesty sur la situation précaire en matière de droits de l’homme en Libye fait partie des « justifications morales » de la guerre en Libye, tout comme les rapports, qui reviennent régulièrement, sur les atrocités du gouvernement syrien autour de Bachar al-Assad, pour attiser le conflit en Syrie. Dans des annonces médiatiques, Amnesty a dit que des crimes de guerre ont lieu, que du gaz chlorique est utilisé lors d’attaques aériennes syriennes et Amnesty a ainsi contribué à une aggravation supplémentaire de la situation en Syrie. Après coup la plupart de ces déclarations se sont avérées fausses ou bien n’ont jamais pu être prouvées. Vous trouverez des détails à ce sujet dans l’émission du 28 octobre 2015.
Francis Boyle, professeur en droit international et en sciences politiques aux universités d’Illinois et Chicago, ancien membre du conseil d’administration d’Amnesty-USA parle clairement. Il met publiquement en garde contre le fait qu’Amnesty International et Amnesty-USA sont des instruments impérialistes des Etats-Unis. De plus par le passé des employés des services secrets auraient fait partie des dirigeants d’Amnesty.

Dans notre émission du 1er octobre 2015 – Amnesty International : gardien de la morale ou incendiaire ? (www.kla.tv/6818 ) – que nous diffuserons à nouveau à la suite, kla.tv a parlé de ce sujet en détail.

**de Daniel D.**

**Sources:**

.

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Syrie - [www.kla.tv/Syrie](https://www.kla.tv/Syrie)

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung%26lang%3Dfr)

*Licence:  Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.